



ENSEMBLE EXIGEONS LE

RETRAIT DU PROJET DE LOI EL KHOMRI !

Depuis la publication de l'avant projet de « loi Travail » de la ministre El Khomri, chaque jour voit grandir le rejet de la population, des jeunes, des salariés, des privés d'emploi, de cette réforme destructrice du Code du Travail : au point que le gouvernement s'est vu contraint de repousser la présentation au conseil des ministres au 23 mars.

Que prévoit ce projet de loi ?

- **La remise en cause de la hiérarchie des normes** : l'accord d'entreprise prévaudrait sur l'accord de branche, même quand il est moins favorable ! Or "L'accord d'entreprise" est un pur leurre : par tous les chantages possibles, c'est bien l'employeur qui a la main pour imposer ces "accords". Dès lors que les salariés n'auraient plus de références collectives nationales pour se défendre, chaque entreprise aura ses propres "règles" de temps de travail, de rémunération... comme il y a 150 ans, avant le code du travail. Sur de nombreux sujets, la loi ne fixe plus de normes mais délègue ce soin aux accords d'entreprise.
- **La généralisation du chantage à l'emploi** : si un salarié refuse de se voir son contrat de travail modifié suite à un accord d'entreprise, il sera licencié selon les règles du licenciement pour motif personnel.
- **La légalisation des licenciements abusifs** : le plancher de condamnation minimum en cas de licenciement abusif est remplacé par un plafond, identique au plancher pour les salariés ayant moins de 5 ans d'ancienneté ! et limité à 15 mois pour ceux ayant plus de 20 ans d'ancienneté ; ou comment limiter le rôle des juges et dissuader les salariés d'attaquer leurs employeurs aux prud'hommes.
- **Les licenciements pour motif économique encore facilités.**
- **La facilitation du dépassement de la durée maximale de travail**, quotidienne et hebdomadaire, au bon vouloir de l'employeur ; et augmentation du temps de travail des apprentis.
- **Des heures supplémentaires moins payées.**
- **Le référendum pour contourner les syndicats** : le droit d'opposition des syndicats majoritaires est supprimé et remplacé par le référendum d'entreprise.

Pourquoi sommes nous TOUS concernés ?

Si ce projet de loi entrerait en application, il ouvrirait la voie à la mise en cause, au nom de l'égalité public-privé, de notre statut et de tous nos droits (garantie d'emploi, droit à une carrière, durée du travail...).

Au cœur de ce projet de loi : le COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITE (CPA)

Inclut dans ce projet de loi, le CPA vise à accompagner la personne dans son parcours professionnel (activité salariée, chômage, formation, auto entrepreneur) et substitue aux droits collectifs des droits individuels aléatoires et au rabais par rapport aux droits collectifs gagnés par la lutte des salariés au fil des décennies ; à charge pour le salarié de gérer individuellement, isolé du rapport de forces des droits collectifs, ses relations avec ses employeurs.

Le CPA prépare le dynamitage de tous les droits collectifs et nationaux codifiés dans le code du travail, les conventions collectives et les statuts publics.

Ce projet précise qu'il s'appliquera à tous les salariés sans exception, du privé comme du public.

C'est la même logique dans la fonction publique avec le PPCR
(Parcours Professionnel Carrière Rémunérations) !

En rapprochant les déroulements de carrières par le bas des trois versants de la fonction publique, il prépare la mobilité forcée pour accélérer les plans de suppressions d'emplois, les fusions-restructurations-fermetures de services, et la liquidation des statuts particuliers... .. comme la loi El-Khomri qui rendra de fait caduques les conventions collectives qui sont les statuts particuliers des travailleurs du privé.

Ce projet vise à enterrer un siècle de droit du travail !

TOUT le projet de loi El Khomri est un ensemble cohérent destructeur qui dépasse le seul enjeu du secteur privé. C'est une logique d'ensemble qui frappe violemment tout le monde du travail.

PUBLIC / PRIVE : IL FAUT STOPPER LA DESTRUCTION ANNONCEE DE TOUS NOS DROITS !

**Ce projet n'est ni amendable, ni négociable !
RETRAIT DU PROJET DE LOI !**

*Les organisations syndicales
CGT, FO, SOLIDAIRES, UNEF, FIDL d'Ile de France
appellent à une*



**MANIFESTATION unitaire à PARIS LE 9 MARS
en direction du Ministère du travail, Rue du Grenelle
à 12h30 devant le MEDEF, avenue Bosquet, métro Ecole militaire**

La CGT Finances Publiques vous appelle à participer massivement à cette manifestation avec les jeunes et les salariés du privé et du public.



Des cars sont mis à disposition : réservez votre place !

- * 1 car à EDF Courcouronnes, 100 rue du Pelvoux à 12H15 - Tél. 01 69 13 25 20
- * 1 car de l'UL LES ULIS / CEA, 3 avenue des Indes à 11H30 - Tél. UL 01 69 07 32 48
- * 1 car de l'UL d'EVRY et de CORBEIL, Parking Snecma à 11H30 - Tél. UL Evry 01 60 78 11 42 - Tél. UL Corbeil 01 60 89 45 39 - Snecma 01 69 87 81 44

Pour ceux qui souhaiteraient être en grève, un préavis a été déposé par l'UGFF (Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires).

**Préparons les mobilisations qui s'annoncent pour gagner le retrait de ce projet de loi !
La section œuvrera à la préparation de ces mobilisations sur nos revendications, dans l'unité la plus large avec les organisations syndicales départementales de la DDFiP.**